



LES MARCHÉS DES PETITS ENTREPRENEURS

GUIDE POUR
ORGANISATEUR /
ORGANISATRICE



LA GRANDE
JOURNÉE
DES PETITS
ENTREPRENEURS

2021

PROCÉDURE ET
CONSEILS

La COVID-19 et l'adaptation

Comme n'importe quelle organisation, nous avons dû nous adapter à la nouvelle réalité que nous impose la pandémie. Les règles de ce guide ont donc été modifiées pour en tenir compte. Les détails sur les mesures sanitaires se trouvent dans le Guide sur les mesures sanitaires.

À noter que l'autorisation de votre demande de Marché n'est pas une garantie que votre événement pourra bel et bien se tenir. Nous nous devons de respecter les recommandations de la Santé publique et les décrets gouvernementaux.

Nous communiquerons toutes les informations au fur et à mesure qu'elles seront disponibles.

Changement important

Les rassemblements portent
maintenant le nom de :

**Marchés des petits
entrepreneurs**

Vous désirez organiser un Marché de petits entrepreneurs pour les jeunes de votre région? Quelle excellente idée!

Voici un guide pour vous accompagner étape par étape vers le succès de l'événement!

Ces étapes sont regroupées par section et sont détaillées dans les prochaines pages.



SECTION 1

Comment obtenir l'autorisation d'organiser un Marché des petits entrepreneurs

SVP lire attentivement.

Une nouvelle façon de faire a été mise en place en 2019, afin de pouvoir mieux répondre à la participation de plus en plus grandissante.



Prendre connaissance de ce guide!

C'est facile, vous êtes bien partis!

**Ne trichez pas, car les informations
qu'il contient sont très importantes!**



2

Trouver un tiers répondant

qui prendra entièrement en charge la structure financière de votre Marché.

Il peut s'agir d'une ville ou d'une municipalité, d'un organisme à but non lucratif, d'une entreprise privée, d'une institution scolaire, etc.

Ce tiers répondant devra signer une entente avec l'organisation nationale, afin de s'assurer que nous sommes tous sur la même longueur d'ondes.

Cela vous permettra d'être plus libres dans la recherche de financement et dans la tenue de votre événement!

Rassurez-vous, une fois l'entente signée, vous demeurez notre point de contact pour tout ce qui concerne votre Marché.

Trouver un tiers répondant (suite)

Qu'est-ce que signifie
"prendre en charge la structure
financière de votre Marché"?

Cela signifie que vos commanditaires locaux devront faire leurs paiements auprès de votre tiers répondant et que celui-ci devra acquitter les dépenses engendrées dans le cadre du Marché, s'il y a lieu.

Le document "Règles de financement" vous permettra d'en savoir plus sur le rôle du tiers répondant quant au financement.

3

Trouver un lieu

en vous assurant d'être conformes aux règles locales.



Il est **FORTEMENT** recommandé d'obtenir l'autorisation de votre ville ou de votre municipalité pour tenir un Marché.

Vous trouverez, dans la section "Organiser" de notre site, ainsi que dans votre Boite à outils, un document de présentation de l'évènement que vous pourrez utiliser dans le cadre de vos démarches.

Assurez-vous de la disponibilité des lieux ciblés et prévoyez un plan B, (bâtisse, gymnase, etc.) à proximité qui pourrait être utilisé en cas de pluie.

4

Si ce n'est pas déjà fait, créer votre compte sur notre site web et compléter le formulaire électronique.

Les demandes ne sont pas acceptées automatiquement. Elles doivent toutes être approuvées.

Votre demande sera tout d'abord évaluée. Par la suite, un rendez-vous (virtuel ou téléphonique) sera fixé entre une personne de l'organisation et vous pour la suite des démarches.

Si vous en êtes à votre première organisation, vous aurez un second formulaire à compléter, qui vous sera acheminé par courriel.



5

Le rendez-vous téléphonique ou virtuel

avec une personne de l'organisation nationale.

Ce rendez-vous, qui aura lieu dans les meilleurs délais suite à la réception de votre demande, a pour but de valider quelques points avec vous.

Plus particulièrement concernant les mesures sanitaires qui devront être mises en place et respectées en tout temps.

Enfin, il ne vous restera qu'à faire signer l'entente à votre tiers répondant. Vous serez alors officiellement autorisés à tenir votre Marché!

SECTION 2

La préparation de votre Marché des petits entrepreneurs

Cette section contient des règles incontournables, mais aussi des conseils que vous êtes libres de suivre ou non!

Faire des listes!

1

Par exemple, de ce qui sera disponible sur les lieux du Marché, ce que vous aurez besoin de vous procurer, etc.

Une liste de préparation est disponible en format Word dans votre Boîte à outils (accessible dans votre Tableau de bord) pour vous servir de point de départ.



Planifier une campagne de promotion

Créez votre page Facebook, préparez des publications, contactez les médias locaux.

Vous avez 2 objectifs:

Inviter des petites entreprises à se joindre à votre Marché et convier les clients potentiels à visiter les kiosques le jour E!

Votre page Facebook, ainsi que vos publications, doivent absolument respecter certains critères qui sont détaillés dans les Règles de communication.

N'hésitez pas à communiquer avec nous en cas de doute. Nous nous réservons le droit d'exiger la modification ou le retrait de certains contenus publiés qui contreviendraient aux règles établies.

3

Planifier votre budget

en fonction des besoins que vous aurez identifiés en complétant vos listes.

L'établissement d'un budget vous permettra de savoir si vous devez ou non vous mettre à la recherche de commanditaires.

Votre tiers répondant pourrait être en mesure de combler plusieurs besoins identifiés dans vos listes. Impliquez-le alors à cette étape!

Le succès d'un Marché ne se mesure pas à la taille de son budget, mais au plaisir qu'auront les jeunes à y participer!



Au besoin, trouver des commanditaires

qui pourront contribuer soit en argent, en biens ou en services!

Votre principale commandite peut évidemment être fournie par votre tiers répondant.

Plusieurs entreprises et organismes, de même que les villes et municipalités, seront enthousiastes de contribuer au succès de votre évènement!

Les Règles de financement (qui se trouvent dans la section "Organiser" de notre site web, ainsi que dans votre Boite à outils) doivent obligatoirement être respectées.



Inscription des petites entreprises sur notre site web.

Il est très important que nous puissions répertorier TOUS les petits entrepreneurs du Québec qui participent à La grande journée .

Un nombre élevé de participants nous permet d'assurer la pérennité de l'évènement en confirmant sa popularité auprès de nos partenaires financiers.

La tenue de La grande journée des petits entrepreneurs à l'échelle nationale ne serait pas possible sans nos généreux partenaires.

Inscription des petites entreprises (suite)

Voici quelques critères que les petits entrepreneurs, leurs parents et accompagnateurs doivent respecter.

1. Le projet doit être celui du jeune.

Le projet doit susciter son intérêt, lui ressembler et être à la hauteur de ses capacités.

2. Le plaisir: une priorité.

La grande journée est l'occasion d'apprendre, d'explorer, de faire des essais et des erreurs, tout en s'amusant!

Vous êtes en droit de refuser un projet qui ne correspond pas à ces critères.

3. L'autonomie: Accompagner, au besoin.

La lumière doit être sur le jeune, sur son apprentissage et sur son expérience. Les adultes ne sont pas là pour lui faire de l'ombre, mais bien pour le guider.

Le volet "Ados"

Pour la première fois depuis sa création, les jeunes de niveau secondaire sont maintenant invités à participer à La grande journée.

Il n'est pas possible de refuser la présence d'adolescent.e.s à votre Marché, sauf dans certains cas précis*.

Idée : créer un coin "enfants" et un coin "ados" afin que les participants de même groupe d'âge puisse se rassembler.

*Vous avez la possibilité de refuser un jeune qui se serait pas accompagné d'un adulte. De plus, vous pourrez exiger leur départ des lieux en cas de comportements nuisibles.



Contactez les petites entreprises inscrites à votre Marché

afin de leur transmettre les détails.

Vous avez accès aux coordonnées des petites entreprises directement dans votre Tableau de bord.

Sans les ensevelir sous les communications, informez les parents des détails de votre Marché et tenez-les au courant lorsqu'il y a des changements.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, nous ne pouvons pas vous transmettre les coordonnées des petites entreprises qui ont choisi de s'installer devant leur résidence.

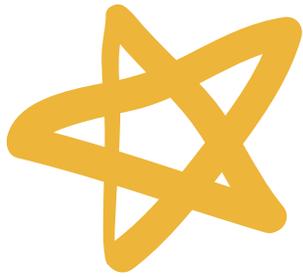
SECTION 3

Le jour E!

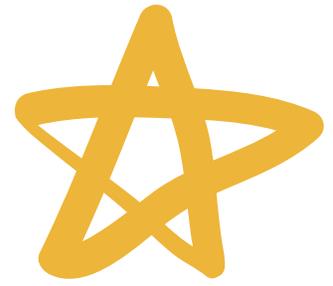
Le grand jour est arrivé!
Amusez-vous et faites de
bonnes affaires!

Malgré l'excitation, il reste quelques
points à ne pas oublier et à prendre en
considération.





Sécurité! Sécurité! Sécurité!



Nous ne le répèterons jamais assez!

Assurez-vous EN TOUT TEMPS de la
sécurité des lieux.

Il s'agit de votre responsabilité, ainsi qu'aux parents
et accompagnateurs, de veiller à la sécurité des
jeunes au courant de toute la journée.

Quoi faire si un petit entrepreneur non inscrit se présente à votre Marché le jour de l'évènement?

S'il vous reste de la place, vous pouvez:

1. demander au parent d'effectuer l'inscription en ligne sur notre site web (il pourra vous montrer le courriel de confirmation pour prouver son inscription); ou

2. prendre les coordonnées complètes du ou des parents (noms, courriel, numéro de téléphone) et percevoir le montant requis de 7.50\$ pour l'inscription. Il suffira de communiquer avec nous dans les jours suivants pour nous transmettre le tout.

Si vous n'avez plus de place, invitez le parent à prendre connaissance des règles en vigueur sur notre site web pour faciliter l'explication de votre refus.



Consentement à la prise d'images et à leur publication



Si vous prévoyez publier des photos ou vidéos sur votre page Facebook ou ailleurs, il est fortement recommandé d'obtenir au préalable le consentement des parents, même s'il s'agit de photos et vidéos que vous avez vous-même prises.

Des modèles de demande de consentement à la prise d'images et à leur publication sont disponibles dans votre Boîte à outils.

Nous vous suggérons de faire parvenir cette demande par courriel avant La grande journée. Le jour même, vous pourrez avoir de la difficulté à obtenir les autorisations.

En cas d'annulation

L'annulation d'un Marché n'annule en rien la tenue de La grande journée des petits entrepreneurs.

Les petits entrepreneurs associés à un Marché annulé pourront modifier l'adresse de leur petite entreprise dans leur fiche sur le site web.

Si pour une raison ou une autre vous envisagez d'annuler la tenue d'un Marché, voici quelques aspects à prendre en considération:

- Essayez de trouver une personne pour vous remplacer, si vous vous retirez personnellement;
- Contactez votre tiers répondant, pour voir s'il y a des dispositions à prendre concernant les engagements financiers;
- Contactez tous les parents des petits entrepreneurs inscrits afin de les informer de l'annulation de votre Marché.

Surtout: Contactez-nous!!
marches@petitsentrepreneurs.ca

MISE EN GARDE

En cas de manquement aux règles obligatoires mises en place, ou de comportements inadéquats observés pouvant causer des préjudices ou porter atteinte à l'organisation,

nous nous réservons le droit d'intervenir immédiatement et de prendre les moyens nécessaires pour faire cesser le problème.

Il est également possible que l'autorisation d'organiser un Marché soit retirée ou ne soit plus accordée dans le futur.